

Rebondissement dans l'affaire Bettencourt : cinq proches de la vieille dame convoqués pour faux témoignage dans le cadre de la plainte de François-Marie Banier

L'affaire Bettencourt rebondit : cinq membres du personnel de Mme Bettencourt sont convoqués chez le juge parisien Roger Le Loire dans le cadre de l'information ouverte pour faux témoignage. Déjà, le 27 novembre 2014, Claire Thibout, l'ancienne comptable, avait été mise en examen à la suite d'une plainte de François-Marie Banier et Patrice de Maistre.

Avec Gilles Gaetner

- Dans une dizaine de jours, cinq membres du personnel de Liliane Bettencourt seront entendus par le juge parisien Roger Le Loire dans le volet faux témoignage
- Déjà, à la fin de l'année dernière, Claire Thibout, l'ancienne comptable de l'actionnaire principale de l'Oréal a été mise en examen pour faux témoignage et attestation mensongère
- Après l'audition de ces cinq personnes, une information judiciaire sera-t-elle ouverte pour subornation de témoins ? C'est le vœu formulé par les avocats de Banier et Patrice de Maistre
- En cas d'ouverture d'une information judiciaire, la justice pourrait chercher à savoir quel rôle exact a joué Françoise Meyers dans la rédaction des fameuses attestations à charge contre Banier

Lire aussi : [Pourquoi les mensonges de Claire Thibout peuvent tout changer à l'affaire Bettencourt](#)

Coucou ! La revoilà, l'affaire Bettencourt ! On l'a croyait terminée après le procès de Bordeaux où certains prévenus parmi lesquels François-Marie Banier, qualifié de « chef de meute » par le procureur, Patrice de Maistre, le notaire Jean-Michel Normand ont passé de désagréables moments. Oui, on l'a croyait terminée après le deuxième procès de mars ayant trait aux conditions d'attribution de la Légion d'honneur à Patrice de Maistre, le gestionnaire de fortune de Liliane Bettencourt... Eh bien non ! Voilà que cette histoire balzacienne où mensonges, flatteries, coups tordus, goût du lucre, ont été légion, resurgit. Et de quelle façon ! Le juge Roger Le Loire qui instruit la plainte –pour faux témoignage- de François- Marie Banier, l'écrivain-photographe, protégé de Mme Bettencourt et de Patrice de Maistre, son gestionnaire de fortune, va entendre, dans un délai très proche- dix à douze jours- cinq personnes de l'entourage de l'héritière de l'Oréal qui auraient chargé immodérément les deux hommes. Déjà, Claire Thibout, la comptable, personnage central de cette affaire qui ne portait dans son cœur ni Banier, ni de Maistre a été mise en examen le 27 novembre 2014 pour faux témoignage et attestation mensongère (voir Atlantico des 28 novembre et 12 décembre 2014).

C'est désormais **autour d'Henriette Youpatchou, l'infirmière de Liliane, jadis aide soignante de Raymond Devos, de s'expliquer sur ses différentes déclarations mettant en cause Banier**. C'est ainsi que le 10 juillet 2010, entendue sous serment par la juge de Nanterre Isabelle Prévost-Deprez, elle avait affirmé que « André Bettencourt, [le mari de Liliane, ancien ministre du

général de Gaulle, décédé le 19 novembre 2007] se serait inquiété des agissements de François-Marie Banier envers son épouse. » Or, quatre membres du personnel de Mme Bettencourt, parmi lesquels Theolinda Fernandes, la repasseuse, Pascal Bonnefoi, le majordome- celui-là même qui s'est livré aux enregistrements illicites, à l'origine du scandale- et Enrico Vaccaro, le garde du corps, ont catégoriquement démenti cette version. Entendu par les enquêteurs, Vaccaro ne s'est guère montré tendre avec Henriette Youpatchou. En affirmant que cette dernière aurait tenté, en août 2007, d'extorquer de l'argent à Mme Bettencourt alors qu'elle séjournait à l'Arcouest, sa propriété de Bretagne... en prétendant qu'on allait lui jeter un mauvais sort. Un témoignage corroboré par deux autres proches de Liliane.

Convoquée en première comparution, l'infirmière sera, à l'issue de son audition, soit mise en examen, soit placée sous le statut de témoin assistée. Si elle convainc le magistrat de son innocence, elle repartira sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elle. Egalement convoquée chez le magistrat, Dominique Gaspard. Cette femme de chambre a reconnu, lors d'une audition devant les gendarmes, **avoir rédigé une attestation mettant en cause François-Marie Banier à la demande de François Meyers, la fille de Liliane**, en conflit avec sa mère. Dans cette attestation, Mme Gaspard évoquait une conversation entre Banier et Liliane Bettencourt. Qu'a-t-elle entendu ? Tout simplement que le premier évoquait son adoption par la seconde. Une façon d'entrer dans la famille et sans doute d'en tirer quelques bénéfices... Et Mme Gaspard de révéler que son témoignage [contre Banier] ayant été mal formulé, on lui avait demandé de le réécrire, dans un cabinet d'avocats, celui de Me Martin, conseil de Françoise Meyers, pour qu'il soit mieux compris. Décidément prolix, Mme Gaspard entendue par le juge Jean-Michel Gentil dans le cadre de l'instruction bordelaise-celle portant sur l'abus de faiblesse- avait affirmé que l'écrivain photographe « faisait boire » la veille dame à l'occasion de déjeuners dans les restaurants. Or, dans des attestations rédigées en 2012, les patrons du Grand Vefour et de la Méditerranée se sont montrés catégoriques. Ainsi, le premier, Guy Martin, écrit : « **Jamais, Mme Bettencourt n'a été dans un état d'ébriété lors de déjeuners au restaurant.** » Geneviève Jabouille, la directrice de La Méditerranée dit la même chose : « Elle buvait tout au plus un verre de vin. Je suis étonnée par de telles calomnies. » Troisième personne à venir faire un tour dans le cabinet du magistrat instructeur : Lucienne de Rozier. Cette amie de très longue date de Liliane a, elle aussi, signé une attestation chargeant François-Marie Banier. « Cela, à la demande de Françoise Meyers qui m'a emmené dans un cabinet d'avocats » dira-t-elle lors d'une audition. Avant de préciser : « J'étais avec Mme Meyers ainsi que quatre à cinq avocats qui m'ont posé des questions. » Enfin, deux autres ex-membres du personnel de la principale actionnaire de l'Oréal seront également convoqués. Comme leurs trois collègues, ils n'ont guère été tendres avec Banier. Il s'agit de Christiane Djenane, secrétaire de Liliane jusqu'en 2007 et Chantal Trovel, secrétaire pendant dix ans d'André Bettencourt.

Jusqu'où ira cette information judiciaire pour faux témoignage ? Tout dépendra si des mises en examen sont prononcées. **Si tel est le cas, hypothèse qui n'est pas absurde, ce sera une victoire pour les avocats de Banier, Mes Laurent Merlet et Pierre Cornut-Gentile** ainsi que pour ceux de Patrice de Maistre, Mes Pierre Haïk et Jacqueline Lafont. Ils n'ont cessé, lors de l'instruction à Bordeaux, puis du procès en janvier et février dernier, de dénoncer le témoignage de Claire Thibout –mise en examen dans le dossier instruit par Le Loire. En vain. Aujourd'hui, risque de se profiler une autre interrogation : le Parquet va-t-il ouvrir une information pour subornation de témoin pour en savoir davantage sur les conditions exactes dans lesquelles les fameuses attestations contre Banier ont été mises au point dans le cabinet de Me Martin ? Interrogation qui en sous-entend une autre : quel rôle précis y a joué Françoise Meyers ? Ce n'est qu'après l'audition des cinq membres du personnel de Mme Bettencourt qu'une réponse pourrait être apportée. Ultime détail que ne manquent pas de souligner les avocats de François-Marie Banier, très inquiet, dit on, à la perspective du verdict de Bordeaux qui devrait être rendu le 28 mai : sur 17 membres du personnel de Mme Bettencourt, 5 tout au plus, ont livré des témoignages à charge contre leur client. Les autres, soit 12, ont toujours été d'une grande bienveillance à son endroit. Témoin, celui de Theolinda Fernandes, la repasseuse, en date du 23 septembre 2009 chez les gendarmes : « Je n'ai jamais constaté un comportement désobligeant de M. Banier vis-à-vis de Mme Bettencourt. »